

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 24/222

Objet : Liste d'aptitude au grade professeur d'enseignement artistique au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

Considérant l'examen effectué les 01, 02, 03, 04 et 08 octobre 2024 par le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, assisté d'un collège des représentants employeurs, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités des collectivités territoriales et établissements publics affiliés,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

TOURNEBISE-CERUTI Marie-Hélène Communauté de communes Sisteronais-Buëch

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de CASTELLANE et BARCELONNETTE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

À Volx, le 11/10/2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.